

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN**
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

Le 17 Novembre 1969.

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

76-D

*Annule et remplace la Note d'Information
N° 90 (46-D) du 2 Septembre 1968.*

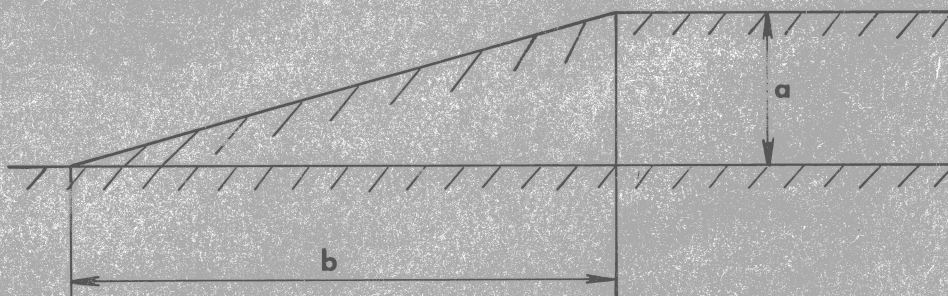
NOTE D'INFORMATION N°166 VEHICULES "D" TOUS TYPES

(sortis depuis Septembre 1962)

Pourcentage admissible pour une rampe d'accès à un garage

Garde au sol - Rayons de braquage

I - RAMPE D'ACCES



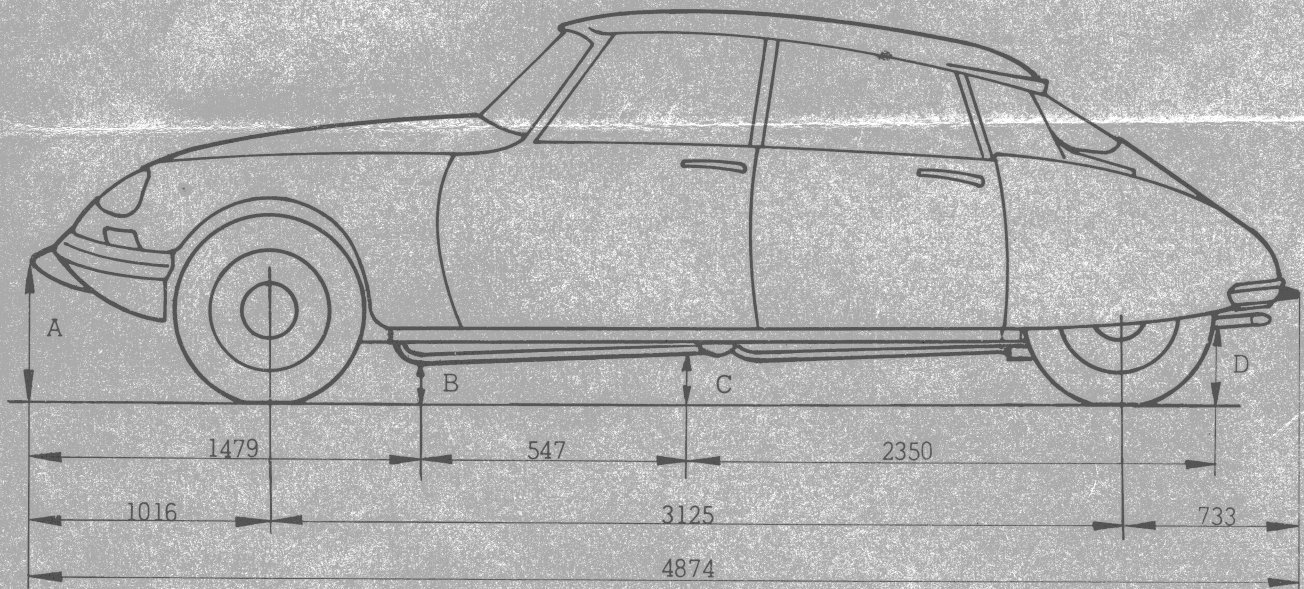
$$\frac{a}{b} = 18\% \text{ maxi Position route}$$

$$\frac{a}{b} = 30\% \text{ maxi Position haute}$$

II - GARDE AU SOL

Véhicule en ordre de marche - (Ces valeurs peuvent varier d'un véhicule à l'autre de ± 10 mm).

	A	B	C	D
- Position basse	417	75	74	68
- Position route	464	150	158	183
- 1ère position intermédiaire haute	502	185	189	204
- 2ème position intermédiaire haute	522	225	236	265
- Position haute	550	250	263	310

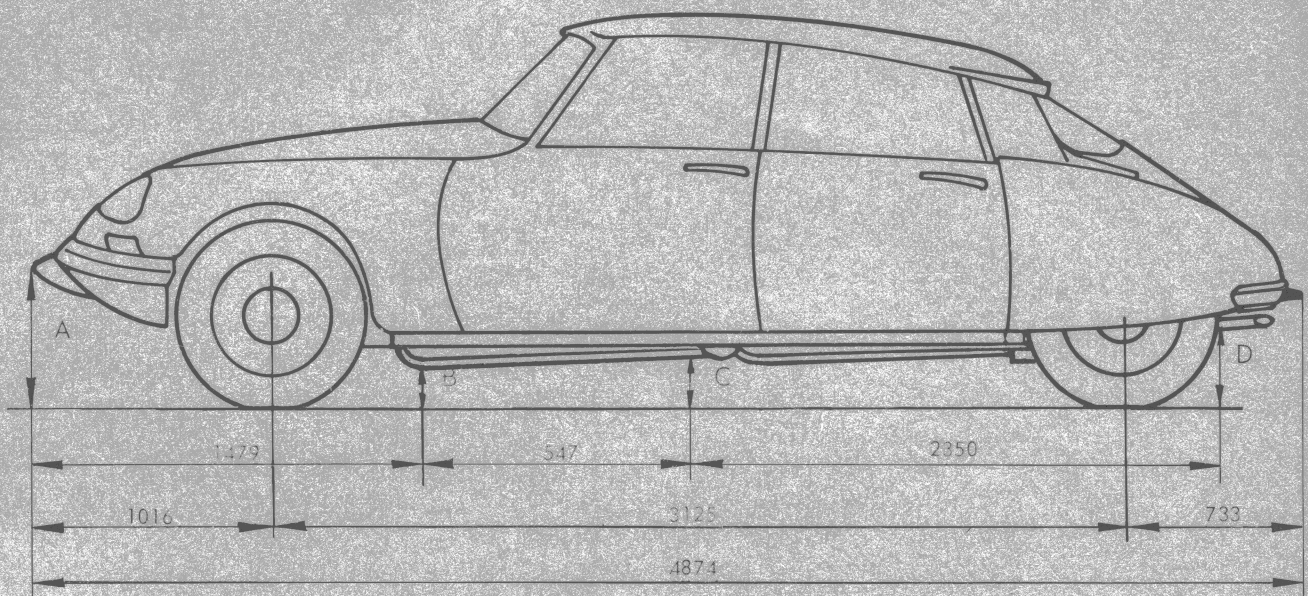


A : Distance entre la pointe du butoir du pare chocs AV et le sol.

B : Distance entre le point bas AV du tube d'échappement et le sol.

C : Distance entre le point bas à l'entrée du pot principal d'échappement et le sol.

D : Distance entre la partie coudée du tube de sortie d'échappement et le sol.

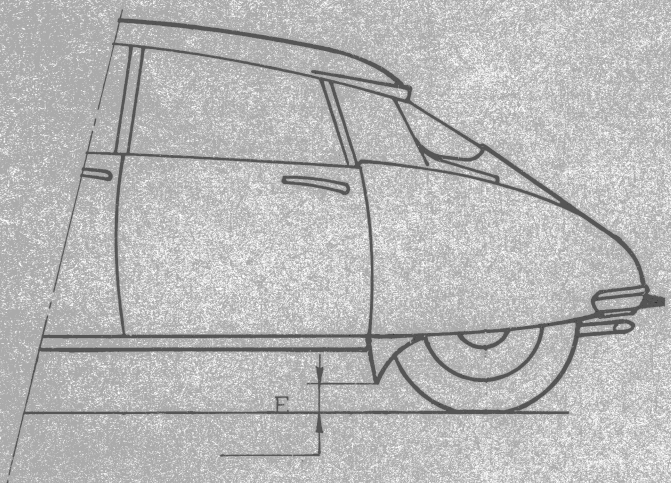


Vehicule avec roues crevees :

Position basse : 1 roue avant à plat.....	Roue droite crevée	B = 30
	Roue gauche crevée	B = 45
2 roues avant à plat		B = 5
Position basse: 1 roue arrière à plat		B = 58
2 roues arrière à plat		B = 45

D : le pot de sortie d'échappement touche le sol.

Position de la bavette :



Vehicule en position basse E = 55

Vehicule en position basse.

1 roue arrière à plat	E = 28
2 roues arrière à plat	E = 7

E : Distance entre le point le plus bas de la bavette et le sol.

III - RAYONS DE BRAQUAGE

Position de braquage maxi

